

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 6^e jour du mois de septembre 2023 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2309-085

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2023;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Fonds régions et ruralité (FRR);
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);
 - 5.3 Pavage rang 4 et 5 Est;
 - 5.4 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada;
 - 5.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
 - 9.1 Félicitations au comité organisateur du Festival de la Galette;
 - 9.2 Autorisation signature – Compte bibliothèque municipale;
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia : a) Demande d'appui – Cercle des Fermières de Saint-Lazare;
b) Changement de date de la séance régulière de novembre 2023;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2309-086

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2023

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2023 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2309-087

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 6 septembre 2023, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	16 629,21 \$
▪ Sécurité publique	2 681,11 \$
▪ Transports	136 974,46 \$
▪ Hygiène du milieu	9 509,32 \$
▪ Quote-part	-3 012,05 \$
▪ Urbanisme	284,20 \$
▪ Immobilisation	43 339,31 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 6 septembre 2023 :

▪ Loisirs et culture 3 844,00 \$

Monsieur Alex Chabot se retire de la table du Conseil.

CONSIDÉRANT que 60% de l'aide financière annuelle provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) est réservé pour la réalisation de projets locaux (enveloppe locale);

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse peut soutenir un projet d'une municipalité avec une aide financière pouvant être étalée jusqu'à un maximum de 5 années, soit pour la durée de l'entente FRR (2020-2021 à 2024-2025);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse recevra 20 683\$ par année ou 103 415 \$ pour 5 ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de soumettre à la MRC un résumé de chaque projet qu'elle entend réaliser grâce à l'aide financière qu'elle recevra du FRR;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

1. D'informer la MRC de Bellechasse que l'aide financière octroyée de 103 415\$ pour cinq (5) ans servira notamment à la réalisation d'une nouvelle patinoire extérieure (dalle de béton, bande et éclairage), propriété des Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc.;
 2. Que tout autre projet pourra éventuellement être transmis à la MRC de Bellechasse en lien avec le Fonds régions et ruralité FRR 2020-2021 à 2024-2025;
- *****

Monsieur Alex Chabot revient à la table du Conseil.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION NUMÉRO DE DOSSIER :
QRJ96323-19050(12)-20230517-010

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Lazare de Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse approuve les dépenses d'un montant de 155 515,45\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉS. : 2309-091

PAVAGE RANG 4 et 5 EST

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser le paiement au montant de 21 771,28\$ plus taxes à Pavage Gilles Audet Inc., pour le pavage effectué dans le 4^e et 5^e rang Est. Ce montant est financé à même la programmation des travaux TECQ 2019-2023.

RÉS. : 2309-092

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028)
NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- ✓ De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- ✓ D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- ✓ De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- ✓ De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- ✓ De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- ✓ De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à notre députée de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis à la Chambre des Communes, Mme Dominique Vien, à la députée de Bellechasse et adjointe parlementaire de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor (volets efficacité de l'État et gouvernance), Mme Stéphanie Lachance, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

RÉS. : 2309-093

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX ET
RECONSTRUCTION SUR ± 450 M SUR LE 5^E RANG EST (050-ING-2003)
VOLET ACCÉLÉRATION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseils ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU et ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Patrick Côté, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable

RÉS. : 2309-094

FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL DE LA GALETTE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de féliciter le comité organisateur du Festival de la Galette, édition 2023 ainsi qu'aux nombreux bénévoles.

RÉS. : 2309-095

AUTORISATION SIGNATURE - COMPTE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise Madame Carmen Poulin et Madame Martine Morin, responsables de la bibliothèque municipale, à signer les chèques et tous autres documents, de nature administrative à la Caisse Desjardins de Bellechasse, pour et au nom de la bibliothèque municipale de Saint-Lazare (Biblio-Culture numéro de compte 202885-0).

RÉS. : 2309-096

LETTRES D'APPUI – PROJET NOUVEAUX HORIZONS 2023-2024
CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-LAZARE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'appuyer les demandes d'aide financière présentées par le Cercle des Fermières de Saint-Lazare, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons 2023-2024.

Lettre d'appui – Cercle des Fermières de Saint-Lazare

Nous voulons par la présente, appuyer le Cercle des Fermières de Saint-Lazare dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons 2023-2024. Leur projet « Au service de la communauté » consiste à équiper leur local d'équipements culinaires pour offrir des services de banquet à la population.

Ce faisant, ils veulent favoriser davantage l'implication sociale des aînés dans la communauté, être plus présent auprès des autres aînés et plus jeunes et partageront leurs connaissances par le biais de différents ateliers culinaires.

En conséquence, nous appuyons très fortement le projet du Cercle des Fermières de Saint-Lazare « Au service de la communauté », présenté dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour Aînés 2023-2024 et nous sommes persuadés que ce projet répond en tous points aux objectifs du dit programme.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RÉS. : 2309-097

CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE NOVEMBRE 2023

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance régulière du mois de novembre 2023, qui était prévue pour le 1^{er} novembre, soit reportée au mardi 2 novembre 2023.

Un avis public sera publié à la suite de ce changement.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 6 septembre 2023.

Patrick Côté, Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2309-098

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h50.

Martin J. Côté, maire

Patrick Côté, directeur général